

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-14

Objet : Contrat d'engagement – BATTERIE FANFARE DES SAPEURS
POMPIERS DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 19 Mars 2026 sur la commune de La Voulte-sur-Rhône, il a été convenu de solliciter l'association « Batterie Fanfare des sapeurs-pompiers de La Voulte-sur-Rhône » afin d'assurer l'animation de la dite-cérémonie.

L'animation aura lieu le jeudi 19 Mars 2026 à 9h à l'Espace Aubanel – 07800 La Voulte-sur-Rhône. Le contrat est conclu à titre gratuit.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat d'engagement avec l'association « Batterie Fanfare des sapeurs-pompiers de La Voulte-sur-Rhône » à titre gratuit.

À La Voulte sur Rhône, le 10/03/2026

Le Maire,



Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).